



## ACTIONS POST CONTRÔLE

### Vérifiez votre Contrôle URSSAF

#### Une double action sans aucun risque

À réception de votre lettre d'observations de l'URSSAF vous avez 30 jours pour engager une action sur la période contrôlée pour :

- Faire annuler ou limiter les redressements notifiés
- Identifier, calculer et récupérer les « Trop Cotisés »

Au delà des 30 jours et dans un délai legal de 3 ans il vous est toujours possible de faire valider et récupérer vos « Trop Cotisés » .